

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 AOÛT 2007**

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de M. G. SZOSTAK, M. M. LOMBARD représentés, M. F. HUMBERT absent.

## **Assainissement du Collet, du Pallis, de Sertorin et de Ste Catherine**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de présentation du projet de marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de construction des collecteurs d'eaux usées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce marché, engage la dépense et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue : entreprise FRABOULET pour un montant 228 330.75 € TTC.

## **Dérogation au POS pour un hôtel :**

Le Maire informe le Conseil du dépôt d'un permis de construire concernant l'aménagement d'un hôtel sur la commune par un particulier et propose de concéder dans le parking situé sous la poste les places nécessaires au nombre de chambres à créer ainsi qu'un emplacement pour les personnes à mobilité réduite comme le prévoit le règlement du POS. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **Rémunération des heures de surveillance de la cantine et de formation :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement de ces heures.

## **Questions diverses :**

Le Maire informe le Conseil qu'une régularisation au niveau de l'écosite de Bellecombe (La Combe des Bernardes) est en cours, et fait part de projets de développement et d'installations. Le Maire donne le compte rendu de la délégation de service public sur le site du plan d'eau.

## **SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2007**

Etaient présents tous les Conseillers.

M. F. HUMBERT donne aux Conseillers un courrier faisant état de sa démission de la commission du camping et de sa fonction de Conseiller Municipal. Le Maire prend acte de sa démission et M. HUMBERT quitte l'assemblée. \*

## **Convention entre la commune et la DDE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme du code de l'urbanisme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain. La convention de mise à disposition des services de l'Etat à la commune pour l'instruction des actes « application du droit des sols » doit être reprise avant cette date. Il soumet au Conseil un projet de convention qui vise à définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et la DDE, service instructeur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention.

## **Indemnité annuelle du Comptable du Trésor :**

Le Conseil accepte à l'unanimité l'indemnité annuelle à reverser au Comptable du Trésor.

## **Taux de promotion pour l'avancement de grade :**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Drôme et conformément à la réglementation, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux pour la procédure d'avancement de grade des agents.

## **Convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la tenue des dossiers de retraite des Agents de la commune affiliés à la CNRACL :**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de la Drôme de donner à la commune une assistance pour le suivi des dossiers de retraite des agents.

## **Travaux sur les bâtiments du camping :**

Le Maire informe le Conseil que des travaux sont à effectuer sur certains bâtiments du cam-

ping. Le montant s'élèverait à 21 410.95 €TTC. Le Conseil accepte d'entreprendre ces travaux en fonction de la subvention accordée sur la dotation cantonale 2008.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Délégué du syndicat de Télévision donne lecture d'un courrier électronique reçu d'un particulier suite au **dysfonctionnement du relais de télévision**. Le nécessaire avait cependant été effectué par le Président auprès des services concernés.

A la demande du Trésorier le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les **non valeurs** proposées et non recouvrables.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de **subvention** du Comité Départemental Drôme Sauvetage et Secourisme. Une subvention est déjà attribuée à une association similaire Mottoise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le CD rom mis à disposition par le Conseil Général concernant le produit IGN- BD parcellaire (**fichiers informatiques du plan cadastral**).

Le Maire informe que la commission d'accessibilité a émis un avis favorable sur le projet d'**hôtel CATTIN-BRUGIERE**.

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier de l'association contre la **mucoviscidose** informant d'une manifestation sur la commune de Sahune. Le Maire rappelle qu'une subvention est prévue chaque année au budget pour cette association.

Il est confirmé suite à un contrôle réalisé par le service compétent du Département que le fonctionnement de la **station d'épuration** donne entière satisfaction. L'entretien est entièrement effectué par les employés communaux.

Le Délégué du syndicat d'Energies de La Motte donne le compte rendu des **travaux d'électrification** en cours.

Le Maire rappelle que le tonnage autorisé sur le **Pont du Clareau** a été règlementé uniquement durant le temps de séchage du béton (3 mois).

Le Maire informe le Conseil qu'il conviendrait de réparer certaines fenêtres d'un appartement de **l'ancienne gendarmerie**.

Conformément à la réglementation les ampoules du **réseau d'éclairage public** ne peuvent plus être remplacées par les employés communaux. C'est une entreprise spécialisée, dotée d'une nacelle, qui en est chargée. Le coût de cette intervention étant assez élevé, la commune regroupe les interventions en une seule.

Le 2<sup>ème</sup> Adjoint fait le compte rendu des travaux d'**assainissement** du Collet, du Palis, de Sertorin et de Ste Catherine.

Le Maire informe le Conseil que des **interventions musicales** de l'association « Ecole Municipale de Musique de Nyons » pourraient être effectuées à l'école maternelle. Le Conseil approuve cette animation et accepte à l'unanimité la participation financière pour l'année scolaire 2007/2008 s'élevant à 635 €.

Un Conseiller évoque la volonté du Département de rétrocéder la **distillerie** à la commune et informe le Conseil que les chasseurs formuleraient une proposition pour le local.

Une Conseillère fait part de l'ouverture de la **crèche**.

Suite à la **démission de M. HUMBERT** une discussion s'engage sur les problèmes liés au camping. Le Maire rappelle que le rôle de la commission est de travailler sur des projets et que le Conseil Municipal a tout pouvoir de décision. Le Conseil Municipal reste à l'unanimité sur les engagements pris.

#### **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2007**

Etaient présents tous les Conseillers.

#### **Modifications des statuts de la Communauté des Communes du Diois :**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil de l'extension de la zone d'activité « Le Cocause » sur la commune de Die. Les statuts actuels de la Communauté des Communes du Diois ne prévoient pas cette extension et doivent être modifiés. Conformément à la réglementation le Conseil Municipal doit se prononcer. Le Conseil approuve à l'unanimité.

**Piste forestière du Serre de l'Homme et Ferme Benoit :**

Le Maire informe le Conseil du chiffrage du projet s'élevant à 66 840 € HT. La part de la subvention de l'Etat et de l'Europe est de 50 % et 30 % du Département. Le Conseil Municipal adopte le projet et son financement à l'unanimité.

**Camping :**

Une conseillère donne le taux de fréquentation du camping pour 2007, il y a eu une augmentation de 1 % en juillet et de 16 % en août. Des travaux seront effectués avant la saison 2008 : toiture, volets et menuiseries du logement du chef de camp, piliers d'un sanitaire, réaménagement des deux sanitaires à l'entrée du camping et réaménagement de l'espace jeux pour enfants. Une étude a été faite pour l'installation de jeux d'eau à la place de la pataugeoire, des réponses sont attendues au niveau des subventions.

Une étude a également été faite pour l'implantation de chalets (habitations légères).

Une étude sera à mener pour l'amélioration de la température de l'eau de la piscine.

Le camping municipal adhère depuis septembre à un site Internet regroupant les campings Drômois.

**Questions diverses :**

**Jardin du Fort :**

Le Maire informe que le dossier est déposé chez le notaire.

**Surveillance de la cantine :**

Le Maire informe qu'une personne supplémentaire pour la surveillance est nécessaire certains jours. Mme BERARD, agent de la Mairie, se propose de suppléer Mme PASQUAL. Les frais occasionnés seront décomptés sur les frais de fonctionnement de l'école réclamés annuellement aux communes.

**Maison Moutin :**

Le notaire a confirmé par écrit qu'il attendait toujours la réponse du juge.

**Plan d'eau :**

La procédure est bien engagée. L'architecte a été choisi et travaille sur le projet. Les travaux devraient être terminés au printemps 2009 en accord avec le délégataire pressenti. Des études complémentaires dues aux questions d'inondabilité sont en cours. Le rendu des études aura lieu le 29/11.

**Val d'Oule :**

M. SZOSTAK informe le Conseil qu'un système d'ouverture biométrique a été installé sur le bâtiment d'hébergement afin d'assurer la sécurité des enfants contre les intrusions.

Le Directeur du Val d'Oule, vu l'amélioration financière par le taux de remplissage du centre de vacances, s'engage à rembourser progressivement la dette du loyer du Val d'Oule qui avait été annulée temporairement par le Conseil Municipal à la demande du percepteur (loyers 2000 et 2001).

Les rencontres culturelles 2007 ont connu le succès espéré et seront renouvelées en 2008 sous le parrainage de Coline SERREAU (réalisatrice, actrice, scénariste, compositeur... à succès).

**Rencontre avec les adolescents de La Motte :**

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par les adolescents de La Motte demandant l'accès au local du Foyer des Jeunes. Le Maire et M G SZOSTAK les ont rencontrés et leur ont proposé, pour des raisons de responsabilité, de créer une section au sein de l'association Oule Loisirs qui serait représentée auprès du Foyer des Jeunes.

M. SZOSTAK, Président de l'association, rappelle les différentes activités de l'association

Oule Loisirs.

**Clair Matin :**

Un Conseiller informe qu'une estimation a été demandée au propriétaire pour l'acquisition des bâtiments par le Département. Une réponse devra être donnée d'ici fin 2007.

**Usine électrique :**

Le projet est toujours d'actualité. L'enquête d'utilité publique va être lancée.

**Voirie :**

Un ralentisseur sera installé à l'entrée du village sur la route de Die. L'autorisation du Département est attendue.

Mme AYMARD demande un emplacement handicapé devant chez elle. Il est décidé de prévoir un emplacement face à la passerelle.

**Déchetterie de La Motte /plate-forme de compostage de Rémuzat :**

Des négociations sont en cours afin de pouvoir utiliser la plate-forme de compostage de Rémuzat et réciproquement d'autoriser l'accès à la déchetterie de La Motte à des communes du canton de Rémuzat.

**Armoire électrique de la place des écoles :**

Le Délégué du Syndicat d'Energies informe que le projet n'est pas terminé. Il conviendra de prévoir ces travaux au prochain budget et demander des devis supplémentaires.

**La Combe des Bernards :**

Le Maire fait le point sur le dossier camping et sur la réalisation des prescriptions de sécurité et sanitaires.

**Informations du Maire :**

Un article est paru dans un hebdomadaire national sur le pianiste Jérôme MEDEVILLE et sur la comédienne Eglantine JOUVE installés depuis peu à La Motte.

L'auteur-compositeur-interprète Noël COLOMBIER s'est installé dans notre village (maison du Fort).